

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 19 juin 2025

Le jeudi 19 juin 2025 à seize heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sur la convocation de sa Présidente, Myriam MULOT, du mardi 10 juin deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 7 votants : 9

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Dieinaba SY, **Louissette LECOQ**, **Alain QUIBEL**, **Christian FOSSOUL**,
représentants le Conseil Municipal,
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion

Absents Excusés :

Chantal JARNIOU, représentant le Conseil Municipal, ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.
Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses ;
Florence SUQUET, représentant l'UDAF, ayant donné pouvoir à Myriam MULOT.

Mme Dieinaba SY est désignée secrétaire de séance.

2025-33 : DEPENSES NON AMORTIES EN 2024 – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément l'article L.2321-2 – 27

Considérant que l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles doit être inscrit en section de fonctionnement du budget, dès lors qu'il concerne des biens destinés à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité. Ces biens sont comptabilisés en section d'investissement sur les comptes de la classe 2,

Considérant que la nomenclature M57 impose un amortissement au prorata temporis,

Considérant qu'en 2024, le CCAS a acquis divers biens mobiliers (tables, chaises, mobilier de bureau, etc.) destinés à l'équipement de l'Espace de Vie Sociale *Joséphine Baker* et que ces acquisitions, bien qu'enregistrées en section d'investissement, n'ont pas été accompagnées d'une inscription au budget 2024 des dépenses afférentes à leur amortissement,

Considérant qu'en début d'année 2025, le comptable public a informé le CCAS de la nécessité de régulariser cette situation, en inscrivant au budget 2025 non seulement les amortissements de l'année en cours, mais également ceux dus au titre de 2024,

Considérant que le montant total à prévoir s'élève à 9 987,04 €, réparti comme suit :

- 5 195,46 € au titre du reliquat 2024 (amortissement au prorata temporis)
- 4 791,58 € pour l'exercice 2025 (année pleine), somme venant compléter le montant déjà inscrit au budget primitif afin d'ajuster à la réalité des dotations aux amortissements.

Considérant qu'afin de prendre en compte cette régularisation, il convient d'ajuster les crédits inscrits au compte 6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations dans le budget primitif 2025. Cette opération permettra de couvrir l'intégralité des charges d'amortissement attendues pour les deux exercices (2024 et 2025),

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

conformément aux règles comptables en vigueur et aux observations formulées par le Comptable Public.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,
par **9** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention

- **AUTORISE** l'inscription au budget 2025 du montant correspondant aux amortissements non réalisés en 2024 ;
- **AUTORISE** l'inscription au budget 2025 du montant ajusté correspondant aux amortissements 2025 ;
- **VALIDE** que cette dépense sera imputée en section de fonctionnement du budget M57, au compte 6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 50 avenue Gustave Flaubert (76000 – ROUEN), à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

076-267600328-20250626-2025-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Affiché le :

Réception par le préfet : 26/06/2025

La Présidente du CCAS,

Myriam MULOT.

